

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Octobre 1998

Pages

EditorialDans le prolongement
du Rapport Brunner 3**Armée 61**La Suisse et les plans
du Pacte de Varsovie (2) 6**L'invité alémanique**Der Wert internationaler
Kontakte 10**Armement**Eurosatory 98.
Présence des
industries suisses 13
Un holding pour
les entreprises fédérales
d'armement 17
Eurosatory 98. Entreprises
fédérales prêtes pour
la privatisation 19**Blindés et mécanisés**La protection active
des chars 21
L'efficacité du char
«Leclerc» 25**Prospective**Guerre dans la cinquième
dimension 28**Armées étrangères**Le recrutement
en Grande-Bretagne 32**Compte rendu**Le renseignement
en France 36**Histoire**La neutralité suisse entre
1618 et 1648 40**Nouvelles brèves**

43

Revue des revues

45

RMS-Défense Vaud

I-IV

Dans le prolongement du Rapport Brunner

Le Rapport de la Commission Brunner a suscité un grand intérêt, pas seulement dans les milieux militaires. Dans la large procédure de consultation qui a suivi sa publication, les gouvernements cantonaux, les partis et les associations, de nombreux groupements s'occupant de politique de sécurité, des experts ont pris position: plus de 300 réponses ont été envoyées au département de M. Ogi. Dans la foulée, un groupe de travail interdépartemental, dirigé par l'ambassadeur Thalmann, prépare un rapport sur la politique de sécurité, qui constituera la base des plans directeurs de l'armée et de la protection civile. Le Conseil fédéral devrait l'examiner en juin 1999, les Chambres fédérales dans un deuxième temps, donnant, si elles l'acceptent, le feu vert à la réforme de l'armée.

Une nette majorité de réponses n'exprime pas de réserves à propos de la **coopération à la sécurité en Europe**, d'un renforcement des engagements internationaux de la Suisse, d'une politique étrangère plus active, de l'aide en cas de catastrophe à l'extérieur du pays, de l'aide au développement, de la diplomatie en faveur de la paix et des opérations du CICR. Il en va de même pour un rapprochement avec la «zone de sécurité» de l'Union européenne, une collaboration technique internationale permettant de recevoir les données fournies par des systèmes satellitaires et d'assurer la surveillance de l'espace aérien. Une minorité refuse ces ouvertures.

Une collaboration internationale directe dans la défense contre les missiles suscite en revanche peu d'intérêt, certains prétendant que la menace évo-

quée dans le Rapport Brunner à propos des missiles est fortement exagérée. Une adhésion à l'OTAN est généralement exclue, surtout par les experts, les officiers, qu'ils soient professionnels ou de milice.

Si la création d'un conseil de sécurité indépendant de l'administration ne semble pas nécessaire, le principe d'une **réforme de l'armée** est acceptée, mais sur la base d'un nouveau plan directeur qui mettra en évidence des adaptations nécessaires. Le «maintien des compétences essentielles» suscite du scepticisme, parce que cette notion économique n'a pas de définition militaire. Une professionnalisation partielle de l'armée passe la rampe, comme le service militaire effectué en un seul bloc, mais les associations militaires demandent que cette professionnalisation se limite au strict nécessaire.